



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur **RÈGLEMENT NUMÉRO 711-4** **Gestion contractuelle : ajout de nouvelles exceptions** **en matière d'octroi de contrat de gré à gré**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 711-4 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle visant l'ajout de nouvelles exceptions en matière d'octroi de contrat de gré à gré.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 mai 2025.

Jean St-Antoine, avocat
OMA et Greffier